



Description de poste : Coordonnateur.trice du développement durable

Poste cadre – 40 heures / semaine

Rémunération annuelle : 81 111 \$

Sommaire du poste

Sous l'autorité de la direction du développement durable et social, le coordonnateur du développement durable est responsable de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des activités liées à l'aménagement du territoire, au développement urbain et rural, ainsi qu'à l'entretien des infrastructures municipales.

Il veille à l'élaboration et l'application des règlements d'urbanisme, à l'élaboration de projets de développement durable et à la gestion des opérations d'entretien des infrastructures publiques dans une perspective d'efficacité et de service aux citoyens.

Responsabilités principales

1. Gestion et supervision des équipes

- Diriger, superviser et voir à la mobilisation des responsables du développement du territoire et des travaux publics.
- Assurer la cohésion entre les équipes en favorisant une approche intégrée et collaborative.
- En collaboration avec le directeur du développement durable et social, établir des objectifs de performance individuels et collectifs. Effectuer les évaluations de rendement des employés sous sa supervision et voir à leur développement professionnel.
- Participer à définir les priorités en matière de développement durable en lien avec les orientations du conseil municipal.

2. Aménagement et développement du territoire

- Assurer la gestion et la mise en œuvre du plan d'urbanisme et des règlements municipaux en matière d'aménagement du territoire.
- Élaborer des stratégies de développement durable en matière d'urbanisme, de mobilité et d'environnement.
- Mettre en place des initiatives visant la réduction de l'empreinte écologique et l'amélioration de la résilience climatique.
- Planifier, coordonner et participer aux rencontres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et fournir un soutien technique.
- Intégrer les principes de développement durable dans les projets d'infrastructures et d'aménagement.

3. Entretien et gestion des infrastructures

- Planifier, coordonner et assurer la mise en œuvre de l'entretien des infrastructures municipales (routes, aqueducs, égouts, bâtiments municipaux, espaces verts, etc.).
- Assurer une gestion optimale des ressources matérielles et humaines pour le maintien des actifs municipaux.
- Élaborer des programmes d'entretien préventif et correctif pour prolonger la durée de vie des actifs municipaux.
- Superviser les contrats d'entretien, d'inspection et les travaux réalisés par des entrepreneurs externes.
- Collaborer avec les services concernés pour assurer la sécurité et la conformité des infrastructures aux normes en vigueur.
- Assurer le suivi des requêtes des citoyens et proposer des solutions aux problématiques d'infrastructures.
- Maintenir à jour les bases de données et les dossiers liés à l'aménagement et aux infrastructures.

4. Gestion de projets

- Participer à l'élaboration et mise en œuvre des comités, plans directeurs et initiatives en appui à son mandat.
- Coordonner et participer aux rencontres des comités en appui à son mandat.
- Planifier, coordonner et assurer la mise en œuvre des projets d'infrastructure en collaboration avec les divers partenaires (ingénieurs, urbanistes, architectes, etc.).
- Préparer les études de faisabilité et participer à la recherche de subventions pour le financement des projets.
- Superviser l'exécution des projets, s'assurer du respect des budgets et des échéanciers.
- Effectuer le suivi des soumissions, des appels d'offres et des contrats liés aux projets d'infrastructure et de développement.

5. Gestion administrative et budgétaire

- En collaboration avec le directeur du développement durable et social, préparer, gérer et assurer le suivi du budget alloué au développement, l'aménagement et l'entretien des territoires et infrastructures.
- Rechercher et coordonner les demandes de financement auprès des instances gouvernementales et partenaires privés.
- Assurer le suivi des dépenses et optimiser l'utilisation des ressources municipales à l'intérieur de son département.

- Produire des rapports de suivi et des recommandations et en assurer la communication avec la direction du développement durable et social.
- Veiller au respect et à l'application des normes et règlements en matière de santé et sécurité et d'accessibilité dans les installations municipales.

6. Collaboration et concertation

- Travailler en étroite collaboration avec les autres services municipaux (travaux publics, loisirs, environnement, etc.).
- Représenter la municipalité lors de rencontres avec les différents paliers gouvernementaux et les partenaires locaux.
- Participer activement aux tables et groupes de travail en lien avec l'aménagement et l'entretien du territoire.
- Participer aux activités de sensibilisation et d'information destinées aux citoyens sur les enjeux d'aménagement et d'entretien.

Exigences du poste

- Diplôme universitaire en urbanisme, génie civil, aménagement du territoire ou toute autre formation pertinente.
- Détenir une expérience pertinente en gestion de projets, aménagement et entretien d'un territoire.
- Avoir une excellente compréhension des enjeux municipaux en matière d'aménagement et de développement durable.
- Posséder des connaissances des programmes de financement en développement durable et infrastructures.
- Posséder des connaissances approfondies des lois et règlements municipaux en matière d'urbanisme et d'infrastructures.
- Détenir des compétences en gestion de projets et en suivi budgétaire.
- Posséder d'excellentes aptitudes en communication, relations interpersonnelles, gestion de personnel et en travail d'équipe.
- Faire preuve d'une grande capacité d'organisation et gestion efficace des priorités.
- Maîtriser des outils informatiques (SIG, logiciels d'urbanisme, gestion de projets, etc.).